

# 0123456789 Tilila

N° 15 - Juillet 2016

Le magazine du Conseil Régional Souss Massa



## FOCUS

Le nouveau Conseil de la Région Souss Massa

## PRÉCOP / COP22

Le Maroc et les défis environnementaux

**Édito** P.03

**Actualités** P.04

*Journée d'étude autour des lois organiques régissant le fonctionnement des collectivités territoriales, Lundi 25 Juillet 2016*

*Formation Migration et Développement local  
Place prédominante pour la session ordinaire du 4 Juillet*

**Focus : Loi 111-14** P.06

**Focus** P.08

*Le nouveau Conseil de la Région Souss Massa  
L'organigramme du Conseil de la Région Souss Massa  
Les budgets de la Région Souss Massa  
Année 2016*

**Études Stratégiques** P.14

*Le Plan de Développement Régional  
Le Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire*

**La Stratégie Régionale** P.16

*Assises régionales de l'emploi*

**Précop / Cop 22** P.18

*Vous avez dit Cop22 ?*

*Le Maroc et les défis environnementaux*

*Positionnement de la Région Souss Massa dans cette dynamique universelle*

*Mise en place d'un système de suivi et évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique (SSE ACC)*

*Pré COP22*

**Agenda** P.22



## CONSEIL RÉGIONAL SM

*L'année 2016 s'est révélée structurante à tous les niveaux et le Conseil Régional Souss Massa n'a pas échappé au nouveau souffle qu'elle amène, le fait le plus marquant étant la régionalisation avancée adoptée sur tout le territoire du Maroc. De fait, plusieurs réadaptations régionales ont eu lieu et ce, dans le but de donner aux Régions cette décentralisation tant recherchée pour répondre concrètement aux besoins de leur population sur la base des spécificités de leur territoire.*

*Par conséquent, la Région Souss Massa Drâa devient Souss Massa, composée de deux préfectures et de quatre provinces d'une superficie totale de 53.789 km<sup>2</sup>, regroupant une population de 2 667 847 Habitants (recensement 2014).*

*Pour mieux la gérer, le Conseil Régional Souss Massa a d'abord réadapté son organisation interne aux besoins de son territoire, suite à l'élection du nouveau bureau. Sept commissions de travail ont donc été mises en place et un nouvel organigramme a été développé en conformité avec la nouvelle loi organique 111-14, qui régit le fonctionnement des Conseils Régionaux au niveau national.*

*Ce numéro a donc pour principal objectif de rapprocher nos lecteurs de tous ces changements et d'en illustrer l'impact sur la gestion de notre Région. Il s'agira aussi de présenter les dossiers importants que traite le Conseil Régional à la lumière de la Régionalisation avancée, notamment les résultats de la Session Ordinaire tenue le 4 Juillet, ainsi que les Assises de l'Emploi. Nous souhaitons également vous rapprocher au fil des pages de la participation du Conseil à la Cop 22, rendez-vous national des plus importants de l'année, et vous illustrer tous les projets et initiatives que nous avons pu développer, via une approche purement participative dans le but d'adopter des mesures régionales vertes limitant les dégâts sur l'environnement.*

*Nous vous souhaitons donc de faire de belles découvertes au fil de nos pages et comptons sur votre implication pour faire de Souss Massa une des régions les plus compétitives au niveau national.*

Brahim Hafidi

Président du Conseil Régional Souss Massa



## JOURNÉE D'ÉTUDE AUTOUR DES LOIS ORGANIQUES RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, LUNDI 25 JUILLET 2016.

Tenant compte des nouvelles lois promulguées dans le cadre de la nouvelle régionalisation avancée qui régissent les nouvelles prérogatives des collectivités territoriales, le Conseil Régional Souss Massa a organisé, lundi 25 juillet 2016, une journée d'étude visant à accompagner ces collectivités et à expliciter le contenu des lois les concernant, dans l'objectif de leur permettre de mieux appréhender leurs nouvelles compétences.

Dans ce sens, divers sujets ont été abordés, notamment les nouveautés du cadre juridique et réglementaire qui régit les collectivités territoriales, du cadre réglementaire qui régit l'élaboration des plans de développement à leur niveau, leur régime financier, leur organisation, la gestion et le renforcement des compétences des ressources humaines. Le tout clôturé par un débat qui a impliqué les représentants du Conseil Régional, du Conseil Préfectoral, ainsi que des collectivités territoriales régionales.



## PLACE PRÉDOMINANTE POUR LA SESSION ORDINAIRE DU 4 JUILLET

Comme chaque année, et en vertu de la loi organique régissant le fonctionnement des Conseils Régionaux au niveau National, le Conseil de la Région Souss Massa a tenu sa session ordinaire le 04 Juillet 2016, en présence d'un large public composé de décideurs régionaux, d'acteurs locaux et de la presse régionale et nationale. La session a permis d'analyser et de faire la lumière sur divers sujets relatifs à la gestion du Conseil, dont la planification du transfert des excédents de budget aux autres régions établies, la participation au capital de l'entreprise de développement local du transport et de la mobilité, la modification du système de taxation sur la base du nouveau découpage administratif...

Dans un premier lieu, le transfert des excédents de budget de la Région Souss Massa Draa au profit des autres régions, sur la base de la matière 256 de la loi organique régissant le fonctionnement des régions, a été soumis au vote. Les excédents ont donc été distribués à hauteur de 99.661.251,25 Dirhams au profit de la Région Souss Massa, 29.660.448,78 Dirhams au profit de la Région Draa Tafilalt, et 4.109.254,19 Dirhams au profit de la Région Guelmim Oued Noun. Au même titre, les sommes relatives aux projets préalablement engagés, et toujours en cours de réalisation, ont été distribuées comme suit :

- Région Souss Massa : 36.368.888,71 Dhs
- Région Draa Tafilalt : 10.943.603,41 Dhs
- Région Guelmim Oued Noun : 794.702,66 Dhs

Par ailleurs, et tenant compte du plan du transport et de la mobilité élaboré par la

Commune Urbaine d'Agadir, et étant donné la grande ampleur de ce projet très complet et intégré qui nécessite un budget important d'environ 4 milliards de Dirhams, l'ensemble des collectivités locales ont convenu de créer la Société de Développement Local du Transport et de la Mobilité qui se chargera de la gestion de ce projet et de la recherche du financement, d'où la participation du Conseil Régional Souss Massa dans le financement de son capital, dans le but d'assurer le plus grand appui institutionnel et financier possible. Le capital initial de lancement a donc été fixé à 10 millions de Dirhams libérés graduellement (la première tranche représentera le quart du capital total) et répartis comme suit :

- 60% par la Fondation de Coopération regroupant les collectivités suivantes : Agadir, Inezgane, Ait Melloul, Dcheira, Leklaia, Bensergao, Taghazout...
- 40% au Conseil Régional Souss Massa

La discussion s'est aussi axée sur la modification du nom de la région et donc du passage de la Région Souss Massa Draa à Souss Massa, tout en tenant compte des modifications du système de taxation qui découle de ce nouveau découpage administratif. La réorganisation structurelle des services du Conseil Régional était aussi d'actualité.

En effet, une nouvelle organisation interne a été proposée sur la base des spécificités régionales tout en tenant compte de quelques propositions du Ministère de l'Intérieur. La session a aussi complété le Comité de Supervision et de Contrôle de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets via la nomination d'un membre d'opposition, comme le stipule la matière 132 de la loi organique régissant le fonctionnement des régions. Elle n'a pas manqué également d'étudier les recommandations des comités permanents relatifs à plusieurs secteurs, notamment la culture, l'environnement, le tourisme, le social, la recherche scientifique, l'emploi, ainsi que le Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire et le Schéma Régional du Transport, sans oublier de :

- S'intéresser à la production et la commercialisation des produits du terroir,
- Créer des sociétés de développement régional relatives au tourisme rural,
- Intervenir pour trancher sur les problèmes relatifs au transport aérien,
- Créer des espaces intégrés dédiés à l'artisanat et à l'animation touristique,
- Réhabiliter des zones industrielles existantes,
- Mettre en place un technopôle dédié aux énergies renouvelables,
- Créer un Centre Régional des Etudes et Recherches Ecologiques,
- Augmenter la capacité d'absorption de l'hébergement universitaire.

Enfin, plusieurs conventions de coopération résultant de l'approche participative adoptée par le Conseil Régional Souss Massa ont été signées avec plusieurs partenaires, notamment le Ministère de l'Education Nationale et l'OFPPPT, l'Université Ibn Zohr, Al Omrane Agadir, L'association Souss Massa Culture, le RDTR...

## FORMATION MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL



Dans le cadre de la déclinaison de l'ICMD, programme élaboré conjointement par le PNUD et l'OIM dans 8 pays, le Conseil Régional Souss Massa a organisé, en partenariat avec Migrations et Développement et l'Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement (ICMD), une formation de 2 jours en matière de Migration et de Développement local, à l'attention des élus des collectivités territoriales du Souss Massa et de leurs partenaires territoriaux.

Cette formation à caractère participatif s'inscrit dans la continuité de l'action mise en œuvre dans le cadre du projet Migrations, Territoires et Développement chapeauté par l'Association Migrations & Développement. L'objectif étant la promotion de la Migration en faveur du Développement local.

À noter qu'au Maroc, l'ICMD intervient dans 3 régions: l'Oriental, le Souss-Massa et le Drâa-Tafilalet. Hormis le soutien d'initiatives exemplaires en matière d'intégration de la migration dans la planification locale et la mise en réseau des collectivités territoriales pour l'échange de bonnes pratiques, l'ICMD a aussi comme objectif spécifique le renforcement des capacités des collectivités territoriales.

En totale synergie avec la stratégie nationale qui vise à faire bénéficier le Maroc d'une régionalisation avancée permettant plus d'autonomie aux territoires grâce à un développement structuré qui tient compte de la particularité de chaque région, le Conseil Régional Sous Massa s'appuie sur les principes de démocratie locale, de l'approche genre et de la démarche participative, pour un développement local intégré.

La loi organique 111-14, régissant le fonctionnement des Conseils Régionaux au niveau national, est ainsi arrivée pour désigner les prérogatives et les responsabilités des régions sur la base de besoins réels et en appliquant des stratégies en parfaite adéquation avec leurs spécificités. Le but étant de garantir les meilleurs résultats possibles en créant une compétition positive entre les territoires au niveau national en matière de développement.

Cette loi organique découle de la Constitution marocaine qui a dédié un titre « Des régions et autres collectivités territoriales » composé de 12 articles spécifiques à la gestion des régions et des collectivités territoriales. En effet, le Conseil Régional dispose aujourd'hui de trois types d'attributions: Propres, Partagées avec l'Etat et Transférables de ce dernier. Ses attributions propres se résument dans l'instauration d'un développement régional intégré et durable à tous les niveaux :

- Améliorer l'attractivité du territoire et renforcer sa compétitivité économique,
- Optimiser l'utilisation des ressources naturelles, les valoriser et les protéger,
- Adopter les procédures nécessaires à encourager l'entrepreneuriat et pérenniser les activités productrices de richesse et d'emploi,
- Œuvrer à la mise en place d'un développement durable,
- Former les ressources humaines et améliorer leurs compétences,
- Remplacer le Plan de Développement Economique et Social par le Programme de Développement Régional, en fixant ses spécificités, ses échéances et la stratégie de son élaboration. Le considérer comme document de référence auprès de l'ensemble des collectivités territoriales, après sa soumission au visa du pouvoir public relevant

du Ministère de l'Intérieur.

- Responsabiliser le Président quant à la mise en place du Programme de Développement Régional, en concertation avec le Wali de la Région en sa qualité de coordinateur des services décentralisés de la Direction Centrale,
- Intégrer, au niveau des PDR, un diagnostic global des besoins et potentialités de la région, tout en définissant les priorités et en évaluant les ressources et dépenses prévisionnelles. Le tout régi par l'approche genre,

- Spécifier les prérogatives relatives au Schéma du Développement des Territoires ainsi que sa conception et le considérer comme document de référence aux autres collectivités territoriales et administrations publiques. Ce document ne fait plus l'objet de validation par les comités ministériels, mais est soumis à un simple visa de la part du pouvoir public chargé de l'Intérieur.

- Définir les secteurs de responsabilité partagée avec l'Etat,
- Ouvrir la possibilité à la Région de financer des projets qui ne rentrent pas dans ses attributions propres,

- Enfin, sur une base constitutionnelle, le Wali assiste le Président de la Région dans l'exécution du Schéma de Développement Régional.

Quant aux attributions partagées et transférées, les principes de graduation et de différenciation ont été adoptés pour leur mise en place.

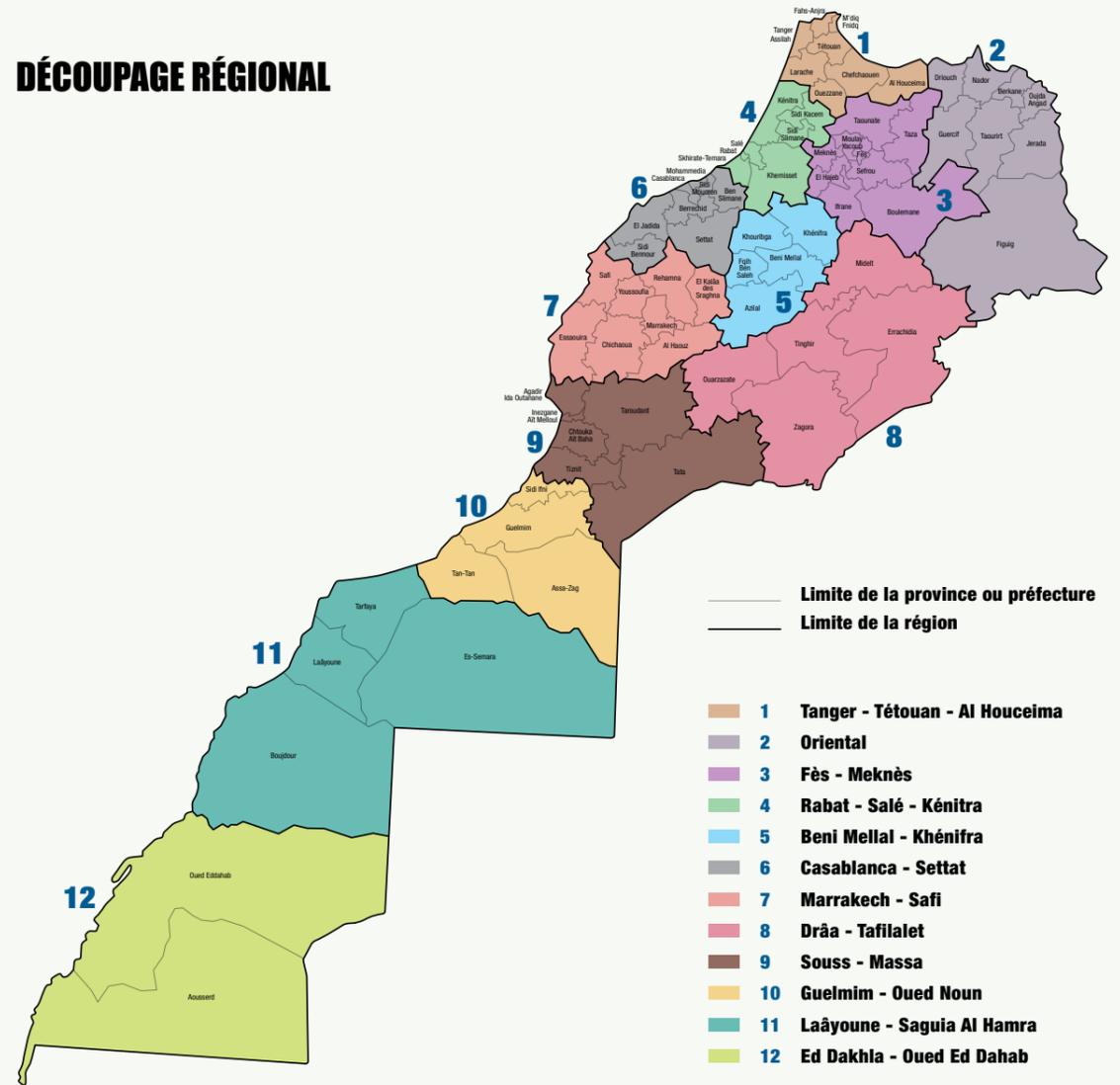
Ces textes ont permis la consécration du principe de libre administration qui confère aux régions un pouvoir délibératif et un pouvoir exécutif réellement autonomes, en même temps que le contrôle administratif sera limité aux aspects relatifs à la légalité des décisions. Quant à l'aspect financier, les régions seront dotées de montants d'un minimum de 5% des taxes sur les sociétés, de 5% de la taxe sur le revenu et de 4% de la TVA. En plus de 50% des résultats des taxes sur les contrats d'assurance, des frais d'inscription et de timbre, et de la taxe annuelle privée sur les voitures. Par conséquent, la loi convient que le transfert des pouvoirs est lié au transfert des fonds financiers. D'autant plus qu'en application de l'article 142 de la Constitution, une Caisse de Réhabilitation Sociale et Union entre Régions a été créée.

« (...) Aussi avons-nous décidé, avec l'aide de Dieu, d'amorcer une nouvelle phase dans le processus continu des réformes globales que Nous conduisons, en lançant la dynamique d'une régionalisation avancée et graduelle, englobant toutes les régions du Maroc, avec, à leur tête, la région du Sahara marocain. (...) »

Extrait du discours de S.M le Roi Mohammed VI à la Nation à l'occasion du 33ème anniversaire de la Marche Verte (6 novembre 2008)



## DÉCOUPAGE RÉGIONAL



## LA RÉGIONALISATION AVANCÉE AU MAROC : COURONNEMENT D'UN LONG PROCESSUS

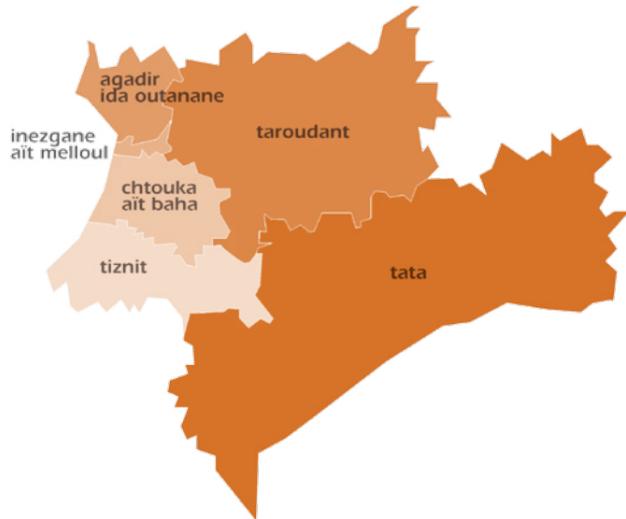
- Le Dahir de 1959, qui a réparti le territoire national en 16 provinces et deux préfectures, avant d'être complété par le dahir de 1960 relatif à l'organisation communale et portant création des communes urbaines et rurales.
- La Constitution de 1962 a, de son côté, consacré cette orientation dans la gestion territoriale en accordant aux provinces, préfectures et communes le qualificatif de collectivités territoriales.
- Le Dahir de 1971, qui a défini cette nouvelle entité administrative comme étant un cadre économique pour la mise en œuvre des travaux et études relatifs au développement des différentes zones territoriales. En vertu de ce texte, le territoire a été réparti en sept régions ayant pour mission de réaliser le développement durable et réduire les inégalités entre les différentes régions du Maroc.
- Les Constitutions de 1992 et 1996 ont fait de la région à la fois une collectivité locale et une unité administrative, tout en les dotant du même degré d'autonomie administrative et financière dont jouissaient les autres types de collectivités.
- Le Dahir de 1997, relatif à l'organisation des régions, a approfondi cette démarche en répartissant le territoire en 16 régions jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

# LE NOUVEAU CONSEIL DE LA RÉGION SOUSS MASSA

## MONOGRAPHIE DE LA RÉGION SOUSS MASSA, 2 PRÉFECTURES, 4 PROVINCES :

Dans le cadre de sa stratégie de développement territorial et de décentralisation de la prise de décision, le Maroc a lancé un chantier novateur qu'est la régionalisation avancée, ce qui a remis en question l'ensemble du découpage territorial du Royaume. La Région « Souss Massa Draa » devient donc « Souss Massa », disposant de deux préfectures et de quatre provinces, à savoir :

- Préfecture d'Agadir Ida Outanane,
- Préfecture d'Inezgane Ait Melloul,
- Province de Chtouka Ait Baha
- Province de Taroudant,
- Province de Tiznit,
- Province de Tata

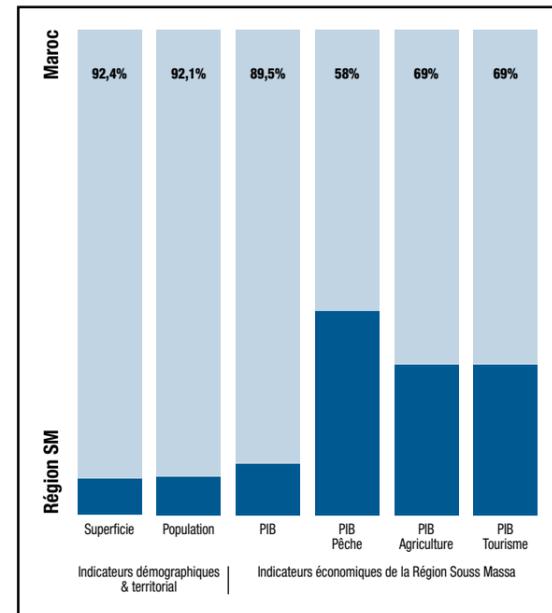


Le Draa et Sidi Ifni ne font désormais plus partie de notre région, alors que Tata s'est jointe à nous. Elle vient renforcer, entre autres, l'aspect culturel régional mais aussi touristique par son paysage oasien.

Ce sont donc 175 communes dont 154 communes rurales que regroupe le Souss Massa sous le Chef-lieu régional qu'est Agadir, en plus de 21 municipalités.

En chiffres, la région est dotée d'une superficie de 53.789 km<sup>2</sup>, soit 7,6% du territoire national. Sa population est de 2.676.847 habitants, soit

7,9% de la population totale du Maroc, dont 4.914 de nationalités étrangères. Le taux d'accroissement annuel moyen de la population (2004-2014) est, quant à lui, de l'ordre de 1,4%, dépassant ainsi la moyenne nationale qui est de 1,2%.



Le PIB Régional avoisine les 64 Milliards de Dhs, soit 10,5% du PIB national et il est structuré comme suit :

- 48% VA Primaire, Leader National (32%)
- 40% VA Tertiaire, 7,6% de la VA nationale
- 12% VA Secondaire, 4,3% de la VA nationale

Dès lors, cette nouvelle régionalisation n'a pas impacté uniquement le territoire mais aussi son mode de fonctionnement. Les Conseils Régionaux, au niveau national, ont plus de responsabilité et plus d'indépendance dans la gestion de leurs territoires. Le Conseil Régional Souss Massa dispose de compétences propres lui permettant de mettre en place des stratégies et des actions propres à chaque collectivité tout en tenant compte des spécificités de chacune. Le tout se fera dans le cadre d'une démarche participative impliquant les citoyens et aboutissant à un développement économique et social durable.

## LES NOUVELLES PRÉROGATIVES DU CONSEIL RÉGIONAL

L'instauration du processus de régionalisation au Maroc a connu un développement conséquent au fil des années, marqué par le passage des régions, en 1997, en collectivités territoriales disposant d'un pouvoir décisionnel et d'un budget limité. Aujourd'hui encore, et grâce au processus de régionalisation avancée qui vise la décentralisation du pouvoir, la loi 111-14 alloue plus d'indépendance administrative et financière aux régions. En effet, c'est le Président de la Région qui dispose aujourd'hui des pleins pouvoirs pour trancher dans les affaires de sa région dans la limite des textes réglementaires. Il est donc considéré comme « l'agent ordonnateur » au lieu du Wali. En conséquence, c'est le principe de gestion libre, dont découle des délibérations démocratiques, qui régit le management des régions. Chaque Conseil Régional représente donc le cadre de référence relatif à tout ce qui concerne l'aménagement du territoire ainsi que le développement économique et social régional. En somme, et tenant compte de la loi 111-14 relative à la gestion des régions, chaque Conseil Régional dispose de trois principales catégories de prérogatives : Propres, Partagées avec l'Etat et Transférables de ce dernier.

### Compétences propres :

Le Conseil Régional dispose de compétences propres relatives au développement régional et à l'aménagement du territoire. Ceci touche tous les secteurs de développement économique et culturel, la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle et continue, le développement rural, le transport, la protection de l'environnement et la coopération internationale. Par ailleurs, le Conseil Régional met en place, sous la supervision de son Président, le Schéma Régional de Développement du Territoire, établi en parfaite concordance avec les orientations politiques générales relatives à l'aménagement du territoire au niveau national, et en concertation avec les autres collectivités territoriales et administrations publiques, ainsi que les représentants du secteur privé concernés.

### Compétences partagées :

Ce sont les compétences partagées entre l'Etat et le Conseil Régional, et qui concernent le développement économique, social, culturel et rural, la protection de l'environnement et la promotion touristique.

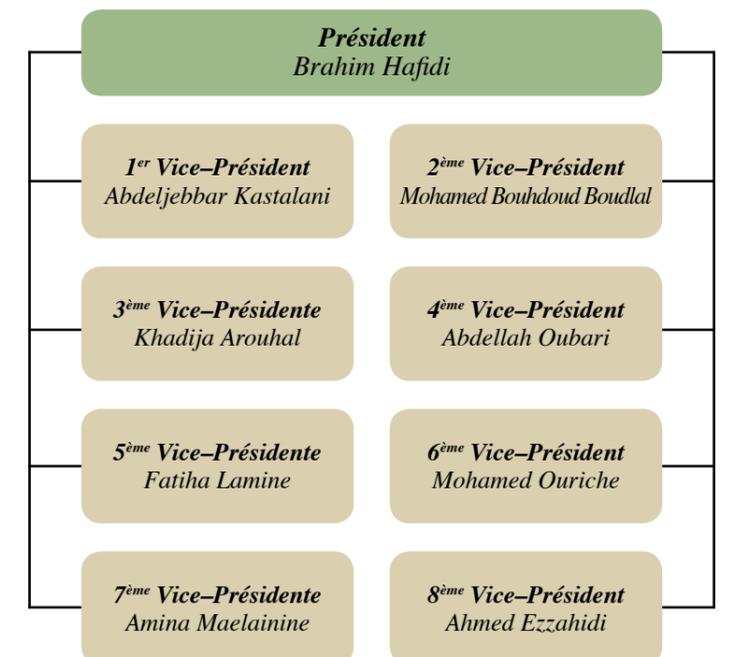
### Compétences transférées :

Ce sont des compétences transférées de l'Etat et qui touchent principalement les infrastructures et équipements régionaux relatifs à : l'industrie, le commerce, la santé, l'éducation, la culture, le sport, l'énergie, l'eau et l'environnement.

## LE BUREAU DU CONSEIL RÉGIONAL

Tenant compte de la nouvelle stratégie de découpage des régions, le Conseil Régional Souss Massa dispose de 57 membres élus par suffrage universel direct selon la loi organique 11-59 relative à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales. Trois sessions ordinaires obligatoires sont tenues chaque année par le Conseil durant les mois de mars, juin et octobre. Le bureau est donc composé d'un Président et de huit vice-présidents, et se réunit deux fois par mois de manière ordinaire et autant de fois que nécessaire de manière extraordinaire sur demande du président ou d'un quart des membres. Il a donc pour principales missions d'étudier et de trancher sur toute affaire relative à la région, de mettre en place un plan d'action et de lui allouer un budget, de décider du sort des pétitions proposées par les citoyens et la société civile (matière 122 de la loi organique) tout en s'assurant de leur éligibilité (matière 120 et 121 de la loi 111-14).

Le bureau délègue au Président le droit d'application des délibérations du Conseil et des décisions qui en découlent. Pour ce faire, il veille à l'application des plans d'actions et des budgets déjà établis, prend des décisions relatives à la gestion de la direction et ses prérogatives, d'autant plus qu'il est considéré comme donneur d'ordre (الأمر بالصرف) des rentrées d'argent et des dépenses de la région. Aussi, au début de chaque session ordinaire, le Président présente au Conseil un rapport informatif de l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre des prérogatives qui lui sont allouées.



## LES 7 COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

Dans le but d'accompagner les nouvelles orientations régionales, le Conseil Régional Souss Massa est passé de dix-huit à sept commissions permanentes qui s'organisent comme suit :

- **Commission Budget et Affaires Financières et Programmation** : elle se charge du traitement de tous les dossiers relatifs à la gestion budgétaire du conseil, cités dans les matières 97 et 98 de la loi organique 111-14, à savoir : le projet de budget, l'ouverture de comptes privés et de budgets annexes, la réalisation de coopérations pour le développement régional, la fixation des prix des droits et redevances encaissés par la région, l'acquisition, l'augmentation et le déplacement des crédits, les plans de gestion et d'investissements liés à l'Agence Régionale d'Exécution des Projets, ainsi que tous dossiers à vocation financière ou économique.

- **Commission de développement économique** : elle se charge de l'étude des dossiers à vocation économique tels que les fonds de soutien aux entreprises, la promotion de l'investissement, la création d'espaces dédiés aux activités traditionnelles et artisanales, la promotion des marchés de gros régionaux, de l'économie sociale et des produits locaux, ainsi que la promotion du tourisme...

- **Commission d'aménagement du territoire** : elle se chargera d'aménager le territoire global de la région, d'instaurer un développement régional durable et un développement rural, de mettre en place des installations et équipements publics structurants au niveau régional, d'organiser le transport terrestre non urbain des personnes entre les collectivités territoriales et d'accompagner la conception du transport en leur sein.

- **Commission de développement culturel** : sa principale mission est la préservation du patrimoine matériel et immatériel régional,



à travers la protection et la promotion des sites historiques, l'organisation et le soutien des festivals régionaux culturels, artistiques et divertissants, la valorisation du patrimoine culturel local, la création et la gestion des institutions culturelles, l'accompagnement à la mise en place d'une stratégie culturelle régionale.

- **Commission de développement environnemental** : elle crée et gère les parcs régionaux, met en place une stratégie régionale d'économie d'eau et d'énergie, soutient les initiatives relatives aux énergies renouvelables, protège les ressources naturelles et la diversité biologique, lutte contre la pollution et la désertification, protège les biosphères, les ressources hydrauliques ainsi que l'écosystème forestier.

- **Commission de développement social** : elle étudie et traite tout dossier relatif au développement et à la réhabilitation sociale, la revalorisation des villes antiques et la promotion de l'habitat économique. Elle intervient également dans les affaires relatives à la santé et à l'éducation.

- **Commission de la formation, de la coopération et du partenariat** : elle a pour mission de créer des centres régionaux de formation et de formation continue ainsi que des centres régionaux de l'emploi et du développement des compétences pour l'insertion dans le marché du travail, de suivre la formation continue au profit des membres des conseils et des fonctionnaires des collectivités territoriales, d'instaurer des contrats de jumelage de coopération décentralisée entre des collectivités au niveau national et international, de mettre en place des partenariats avec le secteur public et privé, de suivre l'application des contrats d'application des compétences partagées et transférées, de créer, de rejoindre ou de se retirer des groupements des régions et des collectivités territoriales.



## LA DÉMARCHE DE CONCERTATION DU CONSEIL

Les concertations qui découlent de la loi organique 111-14 se résument à ces points essentiels :

- Renforcer le rôle des citoyens et de la société civile à travers les mécanismes participatifs du dialogue et leur mise en place par le Conseil Régional,
- Donner la possibilité aux Conseils Régionaux de créer trois organes consultatifs, l'un en partenariat avec la société civile, le deuxième avec les acteurs économiques et le troisième avec les acteurs sociaux qui s'intéressent aux jeunes,
- Permettre aux citoyennes et citoyens, et aux associations, de présenter des pétitions pour intégrer des propositions dans le planning du Conseil.

Par conséquent, le Conseil Régional Souss Massa a adopté une démarche participative avec l'ensemble des présidents et élus des collectivités territoriales sur tout le territoire de la région, à travers la réalisation d'un ensemble de rencontres et d'échanges sous la présidence de Monsieur le Président du Conseil Régional



et en présence de Madame le Wali, de Messieurs les gouverneurs, des élus et parlementaires ainsi que des acteurs associatifs impliqués dans les affaires d'intérêt public.

Ces rencontres de concertation avaient pour principal objectif de mettre en place un ensemble de projets de développement, tous secteurs confondus, tels que l'infrastructure, la réhabilitation des routes ainsi que l'approvisionnement en eau et électricité pour le désenclavement de certaines zones rurales, la création et la réhabilitation de centres de formation professionnelle...

Le volet touristique était aussi à l'honneur et a fait l'objet de concertations sur des projets tels que la réhabilitation du tourisme rural et du tourisme des plages. De son côté, la culture sera renforcée par la construction d'un musée mondial pour la protection du patrimoine culturel et par un soutien aux festivals régionaux. Quant à l'agriculture et à l'économie sociale, le Conseil Régional portera une attention particulière au soutien aux associations et coopératives, aux petites entreprises ainsi qu'à la labellisation du safran et à l'encouragement de l'agriculture solidaire.

La réhabilitation urbaine et environnementale connaîtra la réalisation d'un barrage de colline au niveau de Chtouka Aït Baha, la construction de pylônes d'électricité haute tension, la gestion des déchets agricoles, la protection contre les inondations et l'accélération de la réalisation du projet de dessalement d'eau de mer. Une attention particulière sera aussi portée au Parc National Souss Massa.

## L'ORGANIGRAMME DU CONSEIL DE LA RÉGION SOUSS MASSA

Tenant compte des nouvelles prérogatives des Conseils Régionaux et sur la base des modèles fournis par le Ministère de l'Intérieur, le Conseil Régional Souss Massa dispose aujourd'hui d'une nouvelle configuration organisationnelle de ses services. Le Président de la Région, en collaboration avec les membres du Conseil, ont ainsi élaboré le règlement régissant les conditions et mécanismes de gestion des travaux du Conseil, de même que la relation entre ses différents organismes, le tout dans le cadre de l'article 35 de la loi 111-14. Diverses réglementations ont été mises en place, notamment celles régissant les réunions du Conseil et sa gestion, les prérogatives de chaque comité le composant, les mécanismes participatifs du dialogue et des concertations, la gestion des pétitions émanant des citoyens ainsi que les rapports précisant les conditions de délégation des projets de la Région à l'Agence Régionale d'Exécution des Projets. Celle-ci est directement liée au Président, ainsi que la Direction Générale des Affaires Administratives et la Direction des Affaires Présidentielles et du Conseil.

Pour sa part, la Direction Générale des Affaires Administratives est en charge de la coordination de l'ensemble des services qui régissent le fonctionnement du Conseil Régional, à savoir :

- **La section des affaires financières, administratives et de programmation** : qui se charge de la gestion des ressources humaines et logistiques,

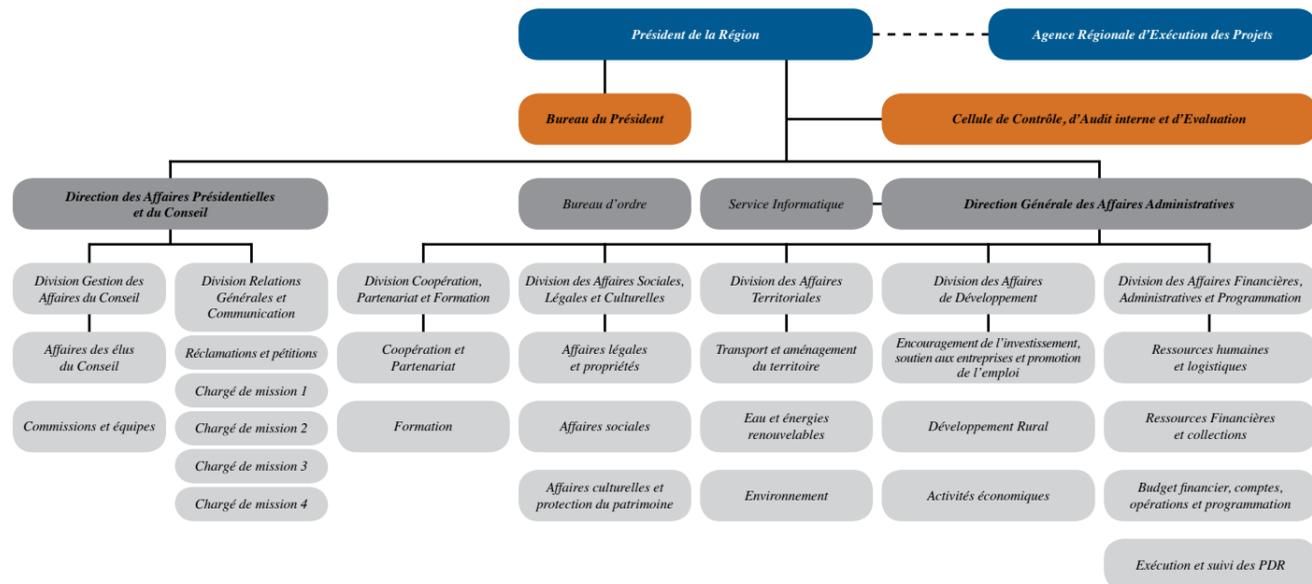
des ressources financières, des budgets et comptes ainsi que de l'exécution et du suivi des programmes de développement régional.

- **La section des Affaires de Développement Economique** : a pour mission d'encourager l'investissement, de soutenir les entreprises et de promouvoir l'emploi, de développer les zones rurales et de mettre en place des activités économiques.
- **La section des Affaires Territoriales** : est en charge de l'aménagement du territoire, de l'eau et des énergies renouvelables ainsi que de l'environnement.
- **La section des Affaires Sociales, Légales et Culturelles** : se charge du suivi des affaires légales et des propriétés, des affaires sociales, culturelles et de la protection du patrimoine.
- **La Section Coopération, Partenariat et Formation**.

De son côté, la Direction des Affaires Présidentielles et du Conseil se subdivise en deux principales sections, soit :

- La Gestion des Affaires du Conseil qui gère les affaires des membres du Conseil ainsi que des commissions et des équipes mises en place,
- La section Relations Générales et Communication qui se charge du traitement des réclamations et des pétitions.

Régulièrement, une cellule de contrôle et d'audit interne intervient pour évaluer le rendement interne de l'ensemble de ces services.



## LES BUDGETS DE LA RÉGION SOUSS MASSA - ANNÉE 2016

Dans le cadre de la nouvelle loi organique n°111-14 portant sur les régions, La région dispose de ressources financières propres, de ressources financières qui lui sont affectées par l'Etat et du produit des emprunts

L'affectation de ressources financières permanentes et suffisantes aux régions pour leur permettre d'exercer les compétences propres et le transfert des ressources financières correspondantes pour l'exercice des compétences qui leurs sont transférées.

L'Etat affecte aux régions en vertu de lois des finances de manière progressive :

- 5% du produit de l'impôt sur les sociétés.
- 5% du produit de l'impôt sur le revenu.
- 20% du produit de la taxe sur les contrats d'assurance.

Auxquels s'ajoutent des crédits du budget général de l'Etat dans la perspective d'atteindre un plafond de 10 milliards de dirhams à l'horizon 2021

C'est sur cette base qu'au début de chaque mandat, le Conseil Régional élabore un budget prévisionnel sur trois ans, sur la base d'une stratégie axée sur les missions qu'il s'est fixé pour l'année en cours. L'affectation des recettes budgétaires des trois prochaines années s'est faite comme suit :

- **Année 2016 : 338 000 000,00 Dhs**
- **Année 2017 : 465 000 000,00 Dhs**
- **Année 2018 : 572 000 000,00 Dhs**

Bien évidemment, ces sommes couvriront les charges de fonctionnement et d'investissement du Conseil Régional.

En effet, à titre de l'exercice 2016, le Conseil Régional dispose de deux sources de recettes permettant d'alimenter son budget, à savoir :

- Recettes transmises par l'Etat, qui s'élèvent à hauteur de 338 000 000,00 Dhs,
- Recettes propres, provenant de produit des impôts et taxes que la

région est autorisée à percevoir conformément à la législation en vigueur, d'un montant de 43 300 300,00 Dhs

Les dépenses globales de fonctionnement du Conseil Régional Souss Massa, à titre de l'exercice 2016, s'élèvent à 30 069 872,00 Dhs.

Le budget d'investissement de l'année 2016 est alors dégagé et estimé à 351 230 428,00 Dhs. Il concerne plusieurs projets programmés, à savoir :

- Le désenclavement : à travers la construction, l'aménagement et la réhabilitation des routes rurales, la réhabilitation des aéroports et des aérodromes régionaux, l'alimentation en eau potable, ainsi que l'aménagement des territoires dans le but d'améliorer l'identité visuelle des centres des CT.

Budget global : 160 000 000,00 Dhs

- Routes stratégiques : concernent, la construction d'une voie de contournement du Grand Agadir 1er tranche, ainsi que la contribution à la réalisation de la double-voie Tiznit – Guelmim – Dakhla.

Budget global : 70 000 000,00 Dhs

- Culture et préservation du patrimoine : par la restauration et l'entretien des murs, kasbahs et greniers collectifs ainsi que la réhabilitation des bibliothèques antiques.

Budget : 11 000 000,00 Dhs

- L'environnement à travers la protection contre les inondations.

Budget global : 20 000 000,00 Dhs

- Le développement économique : qui touchera le tourisme par la contribution au programme de développement du tourisme rural, l'artisanat via la réhabilitation et la création d'espaces et de complexes artisanaux, ainsi que l'encouragement à l'investissement par la réhabilitation des marchés de gros et des zones industrielles et commerciales.

Budget global : 24 000 000,00 Dhs

- Santé : le Conseil Régional contribuera à la réhabilitation des hôpitaux (1ère tranche)

Budget global : 30 000 000,00 Dhs

- Recherche scientifique : soutien à la recherche des clusters Haliopole, Agrotech et Logipole

Budget : 3 000 000,00 Dhs

- Etudes et formations : concerne les études techniques des projets, le programme de formation des élus et des employés ainsi que l'élargissement des centres de formation professionnelle.

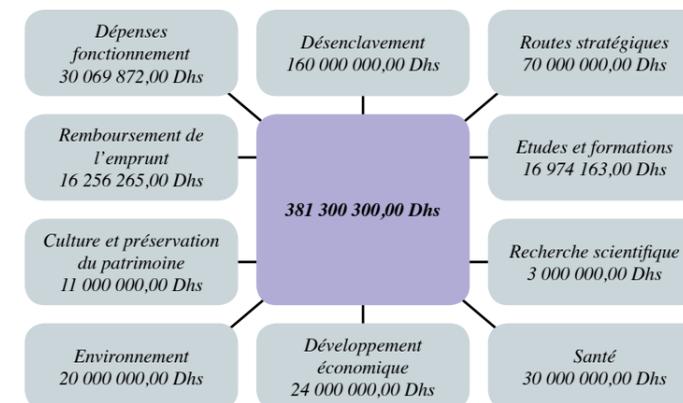
Budget : 16 974 163,00 Dhs

- Remboursement du capital de l'emprunt FEC

Budget : 16 256 265,00 Dhs

### SCHEMA RÉCAPITULATIF

#### Dépenses



## LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Chaque Conseil Régional au niveau national se doit de développer, dès sa première année d'élection, sur la base de la loi organique 111-14, un Programme de Développement Régional - PDR. Le Conseil de Souss Massa n'en fait pas exception. Un grand chantier a été lancé par une étude stratégique du PDR d'une durée de trois mois, menée par le Cabinet McKinsey. Basés sur une approche participative qui impliquera l'ensemble des parties prenantes tels les représentants des collectivités territoriales, les services extérieurs, la société civile ainsi que le secteur privé, les principaux axes de ce PDR s'articulent comme suit :

- Développer une vision régionale intégrée relative au développement économique, social et culturel sur une durée de 20 ans, dans le but de relever l'ensemble des défis qui entravent le développement régional,
- Mettre en place un Plan de Développement Régional sur la base de programmes thématiques sectoriels, en plus de dossiers d'action détaillés pour l'application de la stratégie sur six ans,
- Définir les mécanismes de réalisation des projets dans le cadre de ce programme.

Concrètement, ce Programme de Développement Régional incarnera le premier chantier de régionalisation avancée lancé par le Conseil, consolidé par l'approche participative, la coordination sectorielle ainsi que les principes de bonne gouvernance. Il s'agira d'un diagnostic détaillé et stratégique des besoins effectifs de la région, accompagné d'une optimisation des ressources en parallèle avec les orientations nationales en la matière.

Le tout se fera sur la base de quatre principaux axes stratégiques, à savoir :

- 1 - Développement social et humain** : à travers la réintégration des zones marginalisées, la diminution des gaps sociaux entre les diverses collectivités territoriales ainsi que la lutte contre le déficit qu'a connu le développement humain...
- 2 - Développement économique** : à travers la revitalisation des secteurs vitaux (tourisme, agriculture et pêche) tout en encourageant la création de nouveaux secteurs de développement

- (offshoring, industrie, énergies renouvelables...)
- 3 - Valorisation du patrimoine architectural et culturel** : par le renforcement du rayonnement culturel de la région, étant donné sa position incontournable comme porte du Sud du Maroc et de l'Afrique.
  - 4 - Protection des ressources naturelles et des équilibres environnementaux** : via la bonne gestion des ressources hydriques, la lutte contre la pénurie d'eau et la désertification, la protection de la biodiversité et du système écologique régional...

Une bonne stratégie de communication a aussi été mise en place de manière à se rapprocher des diverses parties prenantes du projet et à faciliter l'accès à l'information, comme la mise en place d'un courriel électronique dédié à la réception des avis et des informations du grand public (pdrsoussmassa@gmail.com), en plus du développement d'un site web relayant l'ensemble des évolutions du projet ainsi que ses principaux résultats atteints.



## LE SCHÉMA RÉGIONAL DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire - SRAT - est un document de référence qui explicite l'aménagement de l'ensemble du territoire de la Région et qui contient tous les faits, orientations et choix de développement de la Région dans les 20 ans à venir. Il vise à trouver un terrain d'entente, entre l'Etat et la Région, relatif à l'aménagement et à la mise à niveau de l'espace sur la base d'une vision stratégique intégrant les principes de développement durable. Régis par la loi organique 111-14, et selon l'article 90 de cette même loi, toutes les administrations, collectivités territoriales, établissements et entreprises publiques sont amenés à prendre en considération les dispositions du SRAT dans leurs programmes de développement sujets de contractualisation.

Dans le but de créer un document réalisable, fiable et crédible, la démarche d'élaboration du SRAT est participative et s'appuie sur une logique de concertation à tous les niveaux de son élaboration, renforcée par des analyses, projections et expertises.

Bien que la Région Souss Massa regorge d'opportunités de par ses données socio-économiques, administratives et la diversité de son territoire, elle reflète une problématique qui consiste en la valorisation de ses atouts tout en réadaptant les dépassements des dysfonctionnements qu'elle connaît. C'est justement de là que plusieurs questionnements se posent, dans le cadre de la réalisation du SRAT, et concernent :

- La création d'un équilibre entre les richesses régionales et les dysfonctionnements liés au taux élevé de pauvreté (48% des communes de la région enregistraient un taux de pauvreté de plus de 14% en 2007), à la dégradation des ressources (arganeraie, palmeraie, eau...), aux inégalités de développement dans l'espace, qui donnent lieu à une forte migration rurale et au dysfonctionnement de l'armature urbaine, vu que les préfectures Agadir Ida Outanane et Inezgane Ait Melloul concentrent 68% de la population urbaine,
- La définition du rôle des acteurs locaux et régionaux dans cette nouvelle configuration du territoire,
- La méthode de mise en synergie des actions sectorielles,

- La fixation des articulations nécessaires à un développement territorial durable.

La réalisation du SRAT se basera sur une étude d'une durée maximale de 22 mois, qui se développera sur la base de trois principales phases :

- Diagnostic territorial qui durera 9 mois : il fera l'objet d'étude du milieu physique et environnemental de la Région, sa population, l'emploi et la formation professionnelle, les infrastructures et équipements, les systèmes de transport, la compétitivité territoriale, les activités économiques et l'investissement, le patrimoine matériel et immatériel, les armatures urbaines et rurales, la pauvreté et les disparités intra-régionales, le foncier et le volet institutionnel.
- Visions, options stratégiques, espaces projets et programmation (7 mois) : Il s'agira, lors de cette phase, de décliner, à travers des ateliers de prospectives, l'ensemble des résultats du diagnostic en objectifs stratégiques et leviers d'actions applicables par espaces projets.
- Projet SRAT et modalités de mise en œuvre (6 mois) : Etape finale du processus, elle fera objet d'harmonisation et de finalisation du document du SRAT, regroupant de manière synthétique l'ensemble des conclusions du diagnostic, les axes stratégiques de la vision de développement du territoire ainsi que les espaces projets et les projets correspondants. Un comité de pilotage, de suivi et de mise en œuvre du SRAT sera mis en place et mobilisera un bon nombre d'acteurs régionaux dans le but de retranscrire leurs engagements dans le cadre de contrat programme ou par la contractualisation.





## ASSISES RÉGIONALES DE L'EMPLOI

Le Conseil Régional Souss Massa, la Wilaya de la Région Souss Massa, le Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales et l'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences, ont décidé ensemble, l'organisation des premières Assises Régionales de l'Emploi, le 17 mai 2016 à Agadir. L'objectif de l'organisation de ces assises est la mise en place d'une stratégie régionale en matière de promotion de l'emploi.

En effet, l'emploi fait partie aujourd'hui des compétences propres des Régions comme le stipule la loi 111-14 et, conscient du fait que le développement économique dépend, entre autres mais principalement de l'emploi, le Conseil Régional Souss Massa a toujours soutenu les secteurs générateurs d'emploi par la création de pôles économiques, dans le but de les rendre plus compétitifs.

Dans ce sens, plusieurs initiatives ont été développées par le Conseil Régional Souss Massa, relatives à la promotion de l'emploi, et la création des Entreprises, parmi lesquelles, figure : le pôle de compétitivité Agrotech qui utilise l'innovation pour l'emploi. L'activité économique relative à l'eau et à l'énergie a ainsi vu la formation de 4000 agriculteurs, la valorisation des produits du terroir a permis la création de 57 coopératives générant 400 emplois, ainsi que la formation d'une main d'œuvre agricole grâce à laquelle 1400 employés saisonniers ont bénéficié d'une formation qualifiante dans le secteur agricole, en collaboration avec l'ANAPEC.

Parmi ces initiatives régionales, figure aussi la création de l'Association Initiative Souss Massa pour le soutien aux petites et très petites entreprises à travers l'octroi de prêts d'honneur.



Cet accompagnement a permis de créer à ce jour 288 entreprises et 1100 emplois tous secteurs confondus.

Par ailleurs, deux fonds de soutien ont été mis en place pour la création des petites entreprises dans le domaine touristique (75 ont été créées) ainsi que celles de l'industrie cinématographique (34 entreprises et 100 emplois générés).

Partant de ce constat, les collectivités territoriales, particulièrement les Régions, doivent devenir un vrai acteur de développement économique pour la création et la promotion de l'emploi, en partenariat avec l'ensemble des intervenants dans ce domaine.

À cet effet, le Conseil Régional a adopté une approche participative en impliquant les partenaires institutionnels et professionnels dans la Région Souss Massa, dans les travaux des réunions de préparation des Assises Régionales de l'Emploi dans le but de réaliser un pré-diagnostic en la matière sur la base des spécificités régionales et sur l'ensemble des secteurs économiques (Agriculture, Pêche et Tourisme) et autres secteurs, et de faire ressortir les premières recommandations à développer lors des Assises Régionales.

Les Assises Régionales de l'Emploi ont été organisées en séance plénière qui a été présidée par Mme Le Wali de la Région Souss Massa, le Président du Conseil Régional, Monsieur Le Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales et le Directeur Général de l'ANAPEC.

La séance plénière a débattu de la mise en place d'une stratégie régionale de développement de l'emploi dans le cadre de la mise en place de la régionalisation avancée, et ce, en parfaite adéquation avec la stratégie nationale. Suivie par deux tables rondes avec pour thèmes :

- L'étude des opportunités d'emploi et le soutien aux secteurs productifs à travers l'anticipation

des besoins en ressources humaines, le soutien aux initiatives de formation et aux entretiens d'embauche tout en surveillant les perspectives de développement d'emplois et de compétences. Plusieurs recommandations ont découlé de ce panel parmi lesquelles on trouve l'accompagnement des programmes sectoriels régionaux (agriculture, tourisme et pêche) dans leur adoption de l'approche du concept du développement durable, l'amélioration de l'attractivité de la région pour attirer de nouveaux investissements dans des secteurs alternatifs, innovants et créateurs d'emploi, le soutien à l'emploi dans le monde rural à travers l'accompagnement de l'économie sociale et solidaire, la diversification des formations professionnelles qui répondent aux besoins du marché de l'emploi, qui diminuent les gaps sectoriels et qui permettent de promouvoir l'approche genre.

- La deuxième table ronde a, quant à elle, mis l'accent sur les procédures et mesures de promotion de l'emploi et de la gouvernance régionale du programme d'emploi, d'abord par l'étude du rôle du comité régional et préfectoral et de l'ANAPEC dans ce sens, leurs outils, ainsi que le processus de gestion adopté. Le débat a porté, également, sur la définition des mécanismes de financement des programmes locaux de promotion de l'emploi, des mesures régionales permettant l'emploi salarial au niveau des associations, le soutien aux jeunes diplômés chômeurs pendant une longue période, et enfin, le soutien à la création d'entreprise à travers des prêts d'honneur, des fonds de soutien au démarrage...

Les recommandations qui en découlent en matière de gestion de l'emploi, consistent à créer un plan régional à moyen terme comprenant des programmes incitatifs à l'emploi en complément de la stratégie nationale, et à justifier les mesures d'emploi adoptées par des critères précisant les financements de soutien, défini par un comité régional incluant l'ensemble des intervenants en la matière.



Quant à l'intermédiation, il s'agira de renforcer la coopération entre le secteur public, privé et associatif, et d'élargir le réseau d'intermédiation par la création d'espaces de proximité facilitant l'accès au service de recherche d'emploi en partenariat avec les institutions régionales.

Concernant le volet gouvernance, un comité de pilotage régional sera créé et aura pour objectif de réfléchir sur la définition d'un plan de développement régional de l'emploi et d'assurer sa mise en place et son évaluation. De même, des mécanismes régionaux de financement des programmes liés à l'emploi seront mis en place et diversifiés.

Les assises ont aussi connu la signature de 12 conventions pour la promotion de l'emploi entre l'ANAPEC et divers partenaires régionaux, à savoir : l'Université Ibn Zohr, les Communes d'Agadir, de Massa et de Fem Alhissn, l'Association Initiative Souss Massa, la coopérative agricole COPAG, les sociétés Azura et Agadir Land, le CJD. Des conventions tripartites entre l'ANAPEC, l'Association Belge pour l'Éducation et la Formation et la Commune de Drarga, la Chambre d'Artisanat et l'Association Entrelles, ont aussi été signées.



## VOUS AVEZ DIT COP22 ?

L'acronyme COP fait référence à « Conférence Of Parties », qui renvoie à la réunion de tous les pays du monde dit « parties » pour la lutte contre les changements climatiques qui menacent l'humanité. Cette conférence représente l'organe de décision suprême de la Convention Cadre des Nations Unies pour les Changements Climatiques (CCNUCC), signée lors du sommet de la Terre à Rio en 1992 et entrée en vigueur en 1994. À travers cet instrument, l'ONU s'est dotée d'un cadre d'action pour lutter contre le réchauffement climatique. Aujourd'hui, après 21 COP déjà réalisées, la 22ème est prévue à Marrakech du 07 au 18 Novembre 2016, toujours autour de l'enjeu de la stabilisation des gaz à effet de serre « anthropique », c'est-à-dire causés par l'action de l'Homme sur l'environnement.

## LE MAROC ET LES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

« Le temps du doute et du scepticisme n'est plus permis, pas plus que ne le sera désormais l'alibi des fausses priorités pour une Communauté des Nations, qui pendant trop longtemps a accepté de tourner le dos au devenir et à l'avenir de tous ses enfants.

Longtemps, nous avons voulu ne pas voir. Longtemps, trop longtemps, nous avons retardé le moment de la conscience. Nous avons joué avec des hypothèses qui se sont révélées autant de faux fuyants ».

**SM le Roi Mohammed VI, lundi 30 novembre 2015, allocution à l'occasion de la 21<sup>ème</sup> Conférence des Parties - COP21**

Trois passeports bleus ont été remis au Maroc à l'occasion de la conférence « Valoriser l'eau d'irrigation pour une meilleure adaptation aux changements climatiques : acquis et perspectives du Plan Maroc Vert ». L'événement était co-organisé par les Ministères marocains de l'eau et de l'agriculture et la FAO, le 14 juillet 2016, au siège de la Chambre d'Agriculture de la Région Souss Massa à Agadir. Les passeports ont été remis à trois personnalités politiques : Charafat Afailal, Ministre de l'eau ; Aziz Akhannouch, Ministre de l'Agriculture ; Brahim Hafidi, Président de la Région Souss Massa.



Conscient du danger environnemental qui guette notre planète et notre continent, le Maroc a signé la Convention Cadre des Nations Unies pour les Changements Climatiques en 1992 et l'a ratifiée en 1995.

C'est dans cette optique que le Maroc s'est joint très tôt aux efforts déployés par la communauté internationale par la mise en place d'un plan national de lutte contre le réchauffement climatique en 2009, véritable instrument de pilotage de la politique d'Adaptation au Changement Climatique « ACC ».

En matière d'atténuation des émissions des GES, le Maroc s'engage à travers une politique volontariste de développement durable grâce à l'introduction d'énergies propres afin de réduire ses émissions de GES de 42% à l'horizon 2030. Le but sera également de réaliser une économie d'énergie de 12% d'ici 2020 et de 15% d'ici 2030. Pour tenir son engagement, le Royaume a en effet réformé son cadre juridique et institutionnel de façon à permettre la transition vers une économie verte, via l'adoption de plusieurs lois, de stratégies et plans d'action nationaux.

D'ailleurs, la Constitution de 2011 compte le développement durable comme droit pour tous les citoyens. Ce dernier s'intègre également dans les diverses stratégies sectorielles telles que le Plan Maroc Vert, la politique des barrages pour la lutte contre la sécheresse ainsi qu'une pêche responsable pour la protection des ressources halieutiques dont la Région Souss Massa a naturellement bénéficié.

En termes d'énergies renouvelables, plusieurs projets pionniers sont en cours de réalisation,

à savoir des parcs éoliens dont le plus grand en Afrique est celui de Tarfaya, la centrale solaire Noor, pilier de la stratégie énergétique marocaine qui vise le développement d'une capacité minimale de 2000 MW d'ici 2020 à travers des projets solaires d'envergure répartis sur des sites présentant les caractéristiques les plus adaptées. Noor 1, première tranche de ce grand chantier, a nécessité près de 8 milliards de Dirhams d'investissements (730 millions d'Euros) et produira 160 MW d'énergie électrique. Près de 2000 personnes ont été mobilisées pour sa construction, dont 1800 Marocains.

Sur un autre registre, celui de l'adaptation, la vision du Maroc est clairement affichée : « préserver son territoire et sa civilisation de la manière la plus appropriée, en réagissant efficacement aux vulnérabilités de son territoire et en anticipant une politique d'adaptation qui prépare l'ensemble de sa population et de ses acteurs économiques à faire face à ces vulnérabilités ».

Cela passe par un certain nombre d'actions avec des objectifs chiffrés visant la protection des populations, du patrimoine naturel, des systèmes productifs, du patrimoine immatériel, entre autres. Une telle résilience face au changement climatique est inscrite dans la majorité des stratégies, des politiques, des plans d'action et des programmes nationaux. Cerise sur le gâteau : le Maroc s'engage à élaborer, à brève échéance, son Plan National d'Adaptation au changement climatique à l'horizon 2030, afin de mieux coordonner ses actions et de maximiser leurs retombées.



## POSITIONNEMENT DE LA RÉGION SOUSS MASSA DANS CETTE DYNAMIQUE UNIVERSELLE

La Région Souss Massa s'aligne à toutes les politiques et programmes lancés par l'Etat en matière de préservation de l'environnement et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, que ce soit dans l'adaptation ou dans l'atténuation, afin de rendre le territoire de la Région résilient face au changement climatique. À cet égard, la Région SM est la première région qui a élaboré sa stratégie de développement régional depuis 2004 et l'a actualisée en 2010 en mettant l'environnement et sa préservation parmi ses priorités, en harmonie avec la volonté de Sa Majesté le Roi Mohammed VI déclarée au cours du discours du Trône en 2009.

Dans cette optique, plusieurs initiatives ont vu le jour dans la Région, à savoir le « Contrat de nappe de Souss Massa » pour une meilleure gestion des ressources hydriques dans la Région, la construction de plusieurs barrages, ainsi que de futurs projets de dessalement d'eau de mer et d'énergies renouvelables. D'autres projets ont été achevés dans le cadre des programmes sectoriels. Le Conseil Régional a également lancé, en collaboration avec le Ministère délégué chargé de l'environnement et la GIZ, l'étude relative à l'élaboration de son Plan Territorial de lutte contre le Réchauffement Climatique qui est un outil méthodologique pour l'instauration d'un mécanisme de gouvernance environnementale. Outre les aspects techniques, le PTRC vise à développer la situation territoriale de réchauffement climatique STRC de la Région et faire sortir un plan d'action chiffré en concertation avec les acteurs territoriaux pour s'adapter ou atténuer l'effet des changements climatiques. Les premiers résultats de ce plan seront présentés lors d'un Side Event lors de la Cop 22 et ce, le 7 Novembre 2016 à la zone bleue à Marrakech pour plaider en faveur de la concrétisation des projets émanant du PTRC et drainer des fonds.

Dans l'esprit d'une démarche stratégique concernant les pratiques en matière de lutte contre le changement climatique, le Conseil Régional a lancé, en collaboration avec le Ministère Délégué chargé de l'Environnement et la GIZ, le plan territorial de lutte contre le réchauffement climatique, communément appelé PTRC. Ce plan vise l'atténuation des gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique, notamment en déterminant les moyens à mettre en œuvre localement pour apporter des solutions d'adaptation du territoire face aux conséquences du changement climatique. Le contenu du PTRC rejoint les orientations fixées par le Plan National de lutte contre le Réchauffement Climatique engagé par le Ministère chargé de l'Environnement. Il est scindé en deux grandes phases, à savoir : élaboration d'un état des lieux et d'une situation territoriale de lutte contre le Réchauffement Climatique (STRC), et un plan d'action fixant les priorités du territoire en matière d'investissement, de planification, ou de renforcement de capacités, ainsi que les budgets à allouer. Rappelons que le PTRC s'inscrit comme action dans le cadre d'une convention intégrée relative à la gestion des Changements Climatiques entre le Ministère Délégué chargé de l'Environnement et le Conseil Régional Souss Massa. La convention permettra, outre l'élaboration du PTRC, le renforcement de capacités, la création d'un pool de compétences et la réalisation de projets pilotes. Une occasion pour la Région de se démarquer et d'apporter une véritable réflexion inédite sur les CC, la perception locale et les solutions durables.

## PRÉ COP22

Avec une forte implication des acteurs locaux et régionaux (collectivités territoriales, associations, opérateurs privés, médias, universitaires et citoyens), une plateforme de mobilisation, d'échange et de concertation entre les différents acteurs concernés pour préparer la COP 22 et élaborer des recommandations et des « Engagements climat » pour la Région. Dans ce même cadre, le Conseil Régional Souss

Massa a labélisé 9 événements pré-COP dont deux ont été organisés, à savoir :  
 • La première édition du Salon National de Développement des Parcours sous le thème « les écosystèmes pastoraux et l'adaptation aux changements climatiques ». Ce salon a été organisé par le Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime à Tiznit du 21 au 24 Juillet 2016, et avait comme objectifs :  
 - la sensibilisation de la population de

l'importance des réserves pastorales dans l'équilibre écologique et des activités génératrices de revenus pour les habitants ;  
 - la mobilisation de soutien nécessaire afin d'assurer l'activité pastorale et d'encourager des investissements publics et privés dans le développement des pâturages. Le Salon reste conforme aux accords internationaux signés par le Maroc : la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique.  
 • « Valoriser l'eau d'irrigation pour une meilleure adaptation aux changements climatiques : acquis et perspectives du Plan Maroc Vert ». L'événement était co-organisé par le Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime et la FAO, le 14 juillet 2016 au siège de la Chambre d'Agriculture de la Région Souss-Massa à Agadir. Trois passeports bleus ont été remis à l'occasion de cette conférence à trois personnalités politiques : Charafat Afailal, Ministre de l'eau ;

Aziz Akhannouch, Ministre de l'Agriculture ; Brahim Hafidi, Président de la Région Souss-Massa.  
 • D'autres événements Pré-COP22 sont programmés pendant le mois de Septembre, Octobre et Novembre, à savoir :  
 1. Sensibilisation des chefs d'entreprises de la Région Souss Massa sur l'adaptation au changement climatique, gestion des risques et opportunités climatiques et ce, le 22 septembre 2016.  
 2. Atelier Régional d'Echange et de Concertation dans le Cadre du Développement de la Stratégie Faible Carbone du Maroc et ce, le 11 octobre 2016. Cet événement sera organisé par le Ministère Délégué Chargé de l'Environnement avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement.  
 3. Journée sur la gestion des déchets ménagers par le tri en amont et ce, le 12 octobre 2016 qui sera organisé par l'Université Ibn Zohr.  
 4. Mobilisation de la société civile pour une meilleure adaptation au Changement climatique, et ce, le 19 octobre 2016.  
 5. Territoire de Souss Massa face au défi du changement climatique, et ce, le 20 octobre 2016.  
 6. Organisation d'un éducteur carbone neutre à Idaoutanane (route du miel) par le Ministère de l'Agriculture.  
 7. Développement durable et lutte contre le réchauffement climatique comme moteur de la coopération Sud-Sud : Bilan des expériences entrepreneuriales du Souss Massa et de l'Afrique : prévu le 03 Novembre 2016.

## MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE SUIVI ET ÉVALUATION DE LA VULNÉRABILITÉ ET DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (SSE ACC)

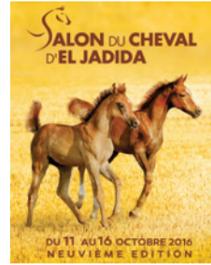


D'où la mise en place du SSE ACC, programme qui s'inscrit dans le cadre du projet de coopération maroco-allemande ACCN. Il dispose de deux principaux champs d'action qui concernent :  
 1. L'état de vulnérabilité : suivre l'évolution de la vulnérabilité au changement climatique des secteurs visés.  
 2. Les actions d'adaptation réalisées : suivre l'avancement et l'effet des actions menées par les différents intervenants au niveau régional et local en vue de favoriser l'adaptation des secteurs visés face aux conséquences du changement climatique.  
 Le SSE ACC vise donc à évaluer la variation de vulnérabilité des secteurs suivis, tout en mettant en exergue les zones les plus sensibles aux impacts du changement climatique. Il s'agit aussi de contribuer au suivi de la réalisation des actions d'adaptation menées au niveau régional et local, et suggérer des orientations à même de rendre ces actions plus efficaces et efficaces. D'autant plus qu'il vise à acquérir une expérience en matière de démarche appropriée d'adaptation au niveau régional et local susceptible de contribuer à l'élaboration d'une stratégie territoriale en matière d'adaptation au changement climatique. Dans le contexte de la Région Souss Massa, l'eau demeure une thématique centrale et transversale. Elle sera évaluée par rapport à trois secteurs clés à savoir : l'agriculture, forêts et biodiversité et le tourisme. Pour ce faire, il s'agira d'abord d'analyser le contexte régional en matière de S&E et choix des secteurs vulnérables qui vont faire l'objet de suivi, de choisir un cadre conceptuel adéquat pour appréhender le concept de vulnérabilité et permettant d'arriver à un socle commun de concertation, puis de conceptualiser une chaîne d'impacts pour chaque secteur étudié qui constituera un outil de concertation et de réflexion entre les différents acteurs. Ensuite viendra l'identification et la priorisation des indicateurs permettant de suivre la vulnérabilité et les actions menées en matière d'adaptation au changement climatique et enfin la documentation des indicateurs retenus et leur insertion dans le SIREDD.



## Africa Medical Tourism Expo

Du 29 au 30 Septembre 2016  
Agadir



## 9<sup>ème</sup> édition du Salon du Cheval d'El Jadida

Du 11 au 16 Octobre 2016  
El Jadida



## Concert pour la Tolérance

22 Octobre 2016  
Agadir



## Rencontre Internationale des dattes au Maroc, 7<sup>ème</sup> édition

Du 27 au 30 Octobre 2016  
Erfoud



## Festival Régional du Safran

Fin Novembre 2016  
Taliouine



## COP22

Du 07 au 18 Novembre 2016  
Marrakech



## SIFEL

Du 1er au 4 Décembre 2016  
Agadir



## Salon Régional de l'Économie Sociale et Solidaire

Du 29 au 30 Septembre 2016  
Agadir



## Salon Régional de l'Artisanat

Décembre 2016  
Agadir



الاتحاد المغربي  
للحقوق  
البيئية  
والعدالة  
المناخية

المملكة المغربية



الوزارة المنتدبة لدى وزير الطاقة والمعادن  
والماء والبيئة المكلفة بالبيئة  
المديرية الجهوية للبيئة - سوس ماسة



# مؤتمر ما قبل قمة المناخ Pré-COP 22

أكادير 20 أكتوبر 2016 - Agadir 20 Octobre 2016

"نحو رؤية مشتركة لمجلس جهة سوس ماسة  
والمجتمع المدني في قمة الأطراف بمراكش :  
التحديات والرّهانات"

HoA oA 7777 7oI 80LoZi 7E8i I +0Xo A LoE8i o40EoI :  
4 800oX0oL oLoMoI I E0oK8

Vers une vision commune du Conseil Régional Souss Massa  
et de la Société Civile pour la COP 22 à Marrakech :  
les défis et les enjeux





**CONSEIL RÉGIONAL SOUSS MASSA**

Av. Général Kettani - BP. 454 - Agadir - 80000 - Maroc

Tél. : + 212 (0) 5 28 82 17 99 - Fax : + 212 (0) 5 28 82 17 98

[www.regionsmd.com](http://www.regionsmd.com)